

Le 12 octobre 2006

October 12, 2006

Coram : Les juges Binnie, Deschamps et
Abella

Coram: Binnie, Deschamps and Abella JJ.

ENTRE :

BETWEEN:

Structures universelles inc.

Structures universelles inc.

Demanderesse

Applicant

- et -

- and -

Commission de la santé et
de la sécurité du travail

Commission de la santé et
de la sécurité du travail

Intimée

Respondent

JUGEMENT

JUDGMENT

La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt
de la Cour d'appel du Québec (Montréal),
numéro 500-10-003155-056, daté du
21 avril 2006, est rejetée avec dépens.

The application for leave to appeal from the
judgment of the Court of Appeal of Quebec
(Montreal), Number 500-10-003155-056,
dated April 21, 2006, is dismissed with costs.

J.C.S.C.
J.S.C.C.